

# « Mon Parcours Handicap »

## toute l'information pour l'accès au logement

*L'accès à un logement digne et adapté constitue le socle indispensable de l'autonomie et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Le parcours résidentiel reste pourtant jalonné d'obstacles majeurs pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.*

### Une nouvelle rubrique

Cette nouvelle rubrique « Logement » sur le site officiel [Mon Parcours Handicap.gouv.fr](https://www.monparcours-handicap.gouv.fr) a pour ambition de centraliser l'ensemble des informations sur les aides et les solutions existantes pour transformer le droit au logement en une réalité concrète et accessible. Elle aborde aussi bien le droit commun que les aides spécifiques pour donner à voir l'ensemble des dispositifs existants

### Le logement : un enjeu majeur pour l'autonomie et la qualité de vie

La nouvelle rubrique « Logement » du site [« Mon parcours handicap »](https://www.monparcours-handicap.gouv.fr) est ainsi un outil pratique et centralisé pour informer et orienter les personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle rubrique regroupe un ensemble d'informations clés **avec une trentaine d'articles**, classés par entrées :

- louer ou acheter un logement ;
- adapter son logement ;
- bénéficier d'aides au logement ;
- se loger autrement (habitat inclusif, accueil familial, résidence services, résidence autonomie, habitat intergénérationnel) ;
- vivre à domicile avec un accompagnement médico-social ;
- déménager ;
- ou encore s'informer sur le dispositif d'hébergement d'urgence.

La rubrique apporte également des réponses précises aux questions les plus fréquentes, telles que :

- Une personne en situation de handicap est-elle prioritaire pour un logement social ?
- Peut-on refuser la location d'un logement à une personne en raison de son handicap ?
- Comment financer les travaux d'adaptation et d'amélioration de votre logement ?
- Quelles sont les principales aides au logement, à l'installation et au maintien ?

Enfin, le site met en lumière des dispositifs spécifiques comme la convention AERAS pour faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt, ou encore l'aide Ma Prime Adapt' pour financer les travaux d'adaptation. Elle permet aussi de guider les utilisateurs vers des professionnels qualifiés (MDPH, caisses d'allocations, Agence nationale de l'habitat (Anah), Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), etc).

*Cette rubrique est le fruit d'une co-construction entre la délégation ministérielle à l'accessibilité et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), l'Union sociale pour l'habitat (USH), CDC Habitat, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) et la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).*

*Dans le cadre d'une démarche centrée sur les usagers, des personnes en situation de handicap inscrites sur le site sont systématiquement associées à la création des différents contenus en participant à des tests exploratoires et de compréhension des contenus. Leur participation intervient dès le démarrage des travaux afin d'identifier leur besoin en information sur la thématique traitée.*

## À propos de Mon parcours handicap

Le site [monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr) est un site du Service public de l'autonomie, piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa), développé et géré par la Caisse des Dépôts. Il propose des rubriques détaillant différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap avec des informations généralistes, officielles, fiables et actualisées.

En 2025, plus de 7,2 millions de personnes ont visité ce site et les différentes rubriques.

## À propos de la CNSA

*La CNSA gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.*